

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 283

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et M. Pajot

-----

**ARTICLE 2**

A la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« électronique »

le mot :

« numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le terme numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, ordinateur) et Internet. Le terme numérique est plus approprié que le terme électronique, largement daté.